

guide de

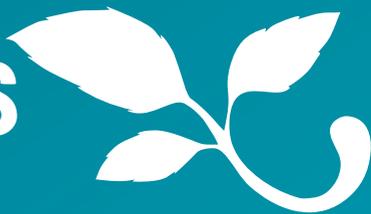
# L'ENFANCE

2025 / 2026

0 > 11 ans

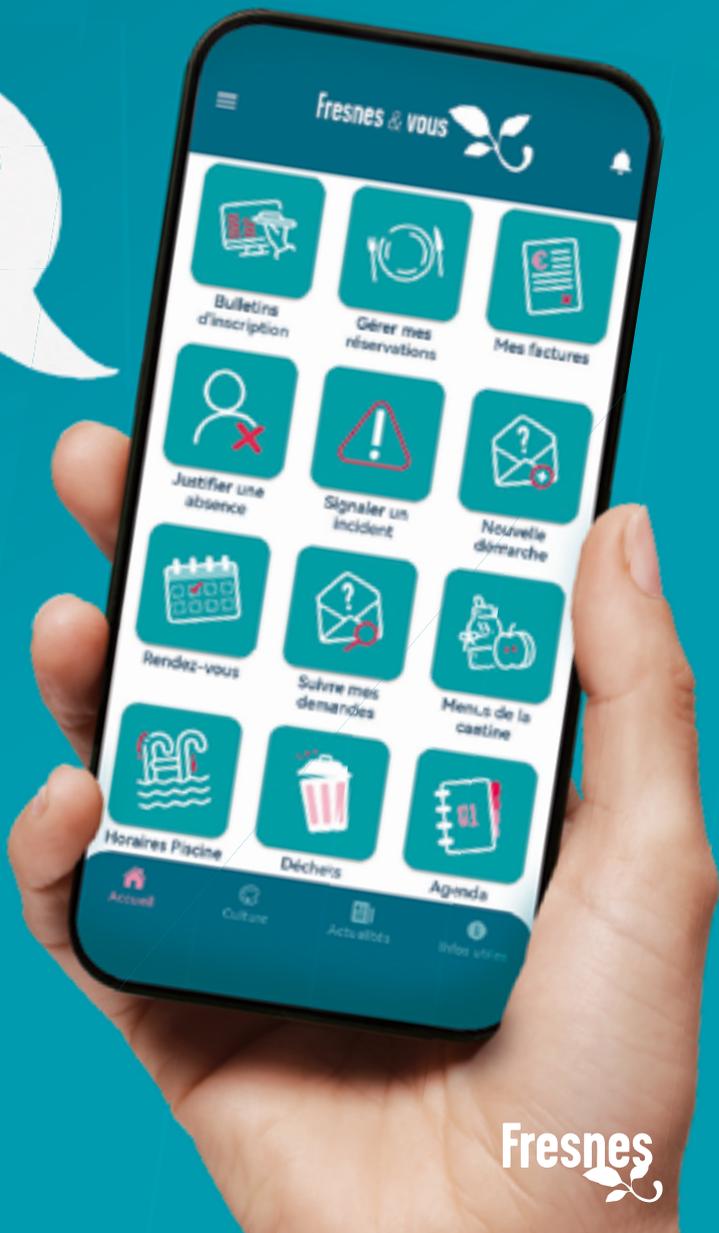


# Fresnes & vous



téléchargez l'application gratuite!

et retrouvez  
vos démarches  
citoyenneté  
et famille



 Google Play

 App Store

   fresnes94.fr

Fresnes 

# Sommaire

## petite enfance 0 - 3 ans

L'inscription à la crèche .....	6
Attribution des places .....	7
Participation financière pour les structures .....	7
Crèches municipales .....	8
Crèches départementales .....	9
Modes de garde privés .....	9
Accueil familial .....	10
Accueil familial indépendant .....	11
Auxiliaires parentaux .....	11
Relais Petite Enfance (RPE) .....	12
Maison de la parentalité .....	13

## enfance 4 - 11 ans

Vie scolaire et périscolaire .....	14
Accueils périscolaires .....	17
Restauration scolaire .....	18
Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) .....	18
Accueils de loisirs .....	19
Le carnaval .....	20
Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires .....	21
Conseil Municipal d'Enfants (CME) .....	22
Pour les jeunes à partir de 12 ans .....	22

## côté santé

Centre Municipal de Santé (CMS) .....	24
Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) .....	25

## sports, culture et loisirs

Activités sportives .....	26
La Grange d'îmière théâtre de Fresnes .....	27
Bibliothèque municipale Gabriel Bourdin .....	28
Ludochouette - ludothèque .....	28
Espace d'art Chaillioux .....	29
École d'art(s) .....	29
Conservatoire à rayonnement départemental .....	30
Ecomusée du Grand-Orly Seine Bièvre .....	30
MJC Louise Michel .....	31
L'Avara centre socio-culturel .....	31

règlements & inscriptions .....	32
---------------------------------	----

adresses & plan .....	34
-----------------------	----

# Petite enfance (0 - 3 ans)

Les structures d'accueil de jeunes enfants sont administrées par la ville de Fresnes (6 structures) et le conseil départemental du Val-de-Marne (2 structures).

**285** places en crèche

179 municipales

106 départementales

**12** places chez des  
assistants maternels  
municipaux



# Crèche

## L'inscription à la crèche en 3 étapes :

1 - Vous inscrire dès le 7<sup>e</sup> mois de grossesse sur :

<https://creches.valdemarne.fr/maelisportail/module/home/>

2 - Dans le 1<sup>er</sup> mois de l'enfant, confirmer la naissance sur le site du conseil départemental et prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la direction de la Petite Enfance de Fresnes : ☎ 01 78 68 25 75.

3 - Mettre régulièrement à jour votre situation sur le site.

Si votre enfant est déjà né, prenez directement rendez-vous avec le secrétariat de la direction de la Petite Enfance au ☎ 01 78 68 25 75.

La résidence principale des parents doit obligatoirement se trouver dans la commune. La domiciliation professionnelle à Fresnes ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier à temps complet.

### Documents originaux à remettre à la direction de la future crèche de votre enfant :

- Avis d'imposition ou de non-imposition N-1 sur les revenus N-2
- Numéro d'allocataire CAF
- Copie intégrale de l'acte de naissance intégral ou du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les personnes exerçant une activité professionnelle : 3 dernières fiches de paie
- Pour les personnes en formation : justificatif d'entrée en formation
- Pour les personnes en recherche d'emploi : les 3 derniers relevés d'indemnisation et la notification de décision France Travail
- Tout autre document attestant de votre situation actuelle
- Carnet de santé de l'enfant (vaccination à jour)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- Attestation de sécurité sociale précisant l'affiliation de l'enfant

# Attribution des places

Les dossiers d'inscription sont étudiés par la commission d'attribution qui se réunit une fois par an avant l'été.

Les places sont attribuées selon des critères d'égalité de traitement face au service public ainsi que la mixité sous toutes ses formes, à l'image de la collectivité.

À l'issue de la commission, une réponse officielle vous est adressée par courrier ou courriel.

**La commission d'attribution est constituée de :**

- L'adjointe à la maire chargée de la petite enfance
- La directrice générale adjointe des services en charge du secteur
- La directrice de la Petite Enfance
- La responsable départementale des crèches
- Les directrices des modes d'accueil municipaux et départementaux

**Si vous bénéficiez de l'attribution d'une place, vous devrez prendre contact avec la directrice de la structure sous dix jours pour programmer :**

- Un rendez-vous pour convenir des heures et jours d'accueil, la présentation du règlement de fonctionnement de la structure, organiser la période d'adaptation et établir le dossier administratif.

**Que faire en cas de refus ?**

Prendre rendez-vous avec le Relais petite enfance (RPE) pour trouver un autre mode de garde ou réactiver votre demande sur le service web dédié et attendre la prochaine commission ou qu'une place en crèche se libère.

# Participation financière pour les structures municipales

- Un contrat d'accueil, signé par les parents et l'établissement établit les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant durant la semaine.

- Les parents versent mensuellement une participation financière, calculée par la caisse nationale d'allocations familiales.

- La CAF du Val-de-Marne permet de réduire la participation des familles en versant une aide importante aux gestionnaires des structures de petite enfance.

# Crèches municipales

Les journées sont organisées en fonction du rythme et des besoins des enfants. Les règles de vie s'installent au fur et à mesure qu'ils grandissent. Le rythme d'éveil de chacun est respecté. Les activités collectives ou individuelles sont variées selon les âges. La relation individuelle entre l'adulte et l'enfant reste la base de l'accueil des enfants et de leurs familles. La psychologue de la direction de la Petite Enfance intervient régulièrement dans les structures et reçoit les parents sur rendez-vous.

## Six crèches municipales :

- « La Paix », 25 places
- « Les Thibaudes », 20 places
- « La Sablonnière », 25 places
- « La Cerisaie », 30 places
- « Monique Postal », 37 places
- « La Peupleraie », 30 places

Accueil à temps complet pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans et demi. Quelques possibilités sur 4 jours.

## Horaires :

**7h30 à 19h, du lundi au vendredi**

**Fermetures** : entre Noël et le Nouvel an.  
Proposition d'un regroupement en août.

**Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.**

## Crèches départementales

### 2 crèches départementales collectives :

- La crèche « Curie », 40 places
- La crèche « Madeleine Brès », 66 places

Accueil à temps complet pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans et demi. Quelques possibilités sur 4 jours.

**Horaires : 7h30 à 19h, du lundi au vendredi**

**Fermetures :** entre Noël et le Nouvel an.

Proposition d'un regroupement en août.

**Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.**

## Modes de garde privés

### Trois micro-crèches :

- Les Petits Chérubins / Les Petits Poupons  
12 places chacune

**Horaires : 8h à 18h30 du lundi au vendredi**

✉ microcrechefresnes@hotmail.fr

☎ 09 81 04 76 14 ☎ 06 62 66 96 02

- Le Berceau des Rois  
13 places

**Horaires : 8h à 18h45 du lundi au vendredi**

✉ charcot@berceauxdesrois.fr

☎ 09 51 91 15 27 ☎ 06 52 75 99 58

**Informations sur :** BerceauxDesRois.fr

## Accueil familial

### Assistants maternels municipaux

Les assistants maternels employés par la ville de Fresnes accueillent à leur domicile deux enfants âgés de 10 semaines à 2 ans environ. Une matinée par semaine, l'enfant participe à des moments de jeux collectifs en compagnie de son assistant maternel dans les locaux de la mini-crèche dont il dépend. Le suivi au domicile de ces assistants maternels est assuré par la responsable de la structure. Vers l'âge de 2 ans, après un temps progressif d'adaptation, l'enfant quitte son assistant maternel pour intégrer la crèche.

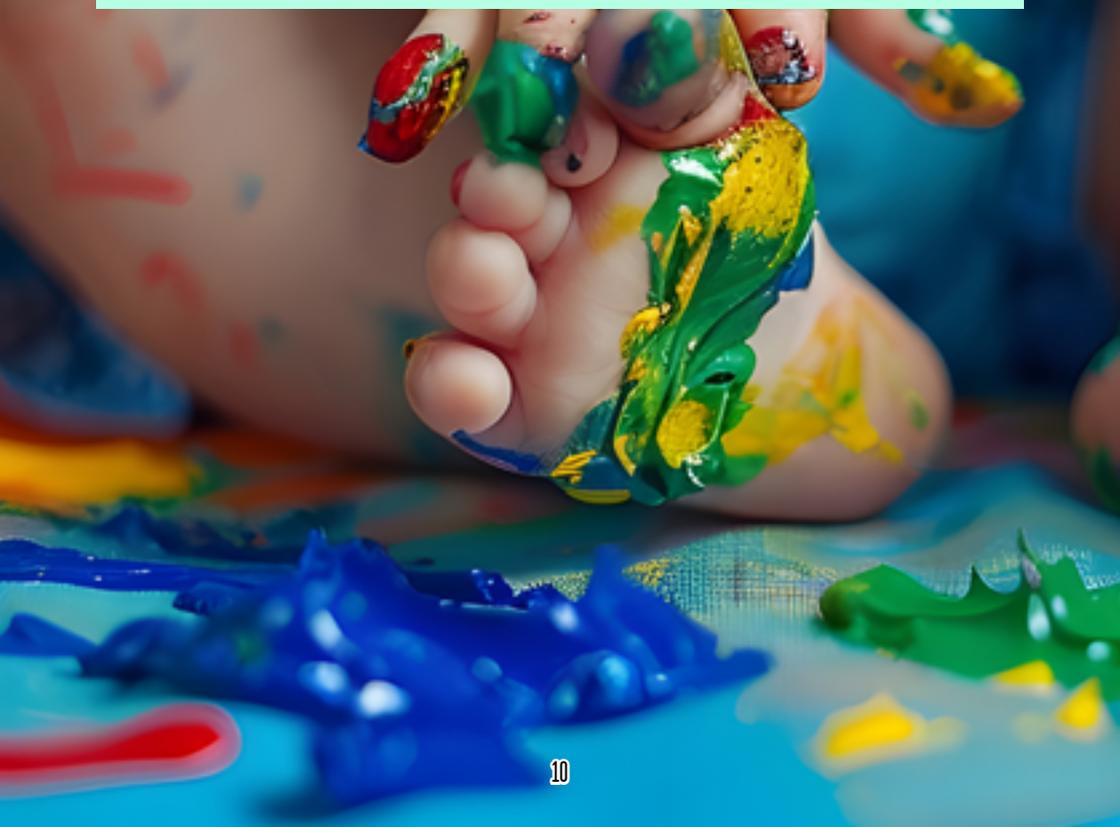
### Offre d'accueil :

- 6 assistants maternels

### Horaires : 7h à 19h du lundi au vendredi

- En cas d'absence de l'assistant maternel, l'accueil se fait chez un collègue avec qui il travaille en tandem.

- Pas d'accueil entre Noël et le Nouvel an.



## Accueil familial indépendant

Les assistants maternels indépendants exercent à titre privé et doivent avoir obtenu un agrément délivré par le service départemental de PMI. Cela garantit l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes d'éveil et de sécurité. Pour toutes informations

### **contactez le secrétariat du service de PMI**

☎ 01 56 71 49 40

☎ 01 56 71 49 27

C'est aux parents employeurs et à l'assistant maternel de fixer les modalités d'accueil et la rémunération par un contrat. Dans ce dernier, sera déterminé un salaire mensualisé en fonction des besoins de la famille et de la législation en vigueur applicable aux assistants maternels.

Les parents doivent déclarer leur assistant maternel à la CAF du Val-de-Marne afin qu'elle puisse régler le montant des cotisations sociales à l'organisme concerné et verser une allocation à la famille (prestation d'accueil du jeune enfant / PAJE).

**Le CCAS vous propose désormais une aide financière pour vous soutenir dans l'emploi d'un assistant(e) maternel(le). Cette participation est versée une fois par an, sous conditions de ressources. Rapprochez-vous du RPE pour constituer votre demande.**

### **Relais Petite Enfance (RPE) :**

☎ 01 49 73 23 06

✉ rpe@fresnes94.fr

## Auxiliaires parentaux

La garde par une personne à votre domicile permet à l'enfant d'évoluer dans un univers familial. Elle s'occupe chez vous de votre bébé et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents ayant des horaires décalés, irréguliers ou importants. Cette solution peut être aménagée en garde partagée avec une autre famille afin d'en réduire le coût.

# Relais Petite Enfance (RPE)

Anciennement relais assistantes maternelles (RAM), le RPE est un lieu de rencontre et d'information à la disposition des familles, des assistants maternels libéraux ainsi que des auxiliaires parentaux. La liste des assistants maternels sur la commune y est disponible. Vous pourrez obtenir une aide et des conseils dans vos démarches administratives relatives à la fonction d'employeur d'un assistant maternel (contrat de travail, PAJE, complément de libre choix de mode de garde). Pour un service de qualité, il est indispensable de prendre rendez-vous. Les assistants maternels indépendants peuvent venir au RPE accompagnés des enfants qu'ils accueillent pour participer à des temps collectifs animés par le responsable.

En outre, depuis janvier 2023, le RPE a une mission supplémentaire. Il devient « Guichet unique » et se positionne sur le territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil. Dans ce cadre, le RPE doit centraliser les demandes d'informations des parents et assurer un suivi des dossiers.

## Le Relais Petite Enfance (RPE)

☎ **01 49 73 23 06**

✉ **rpe@fresnes94.fr**

### Horaires :

**Lundi et jeudi** : 9h à 12h et 13h30 à 18h

**Mardi** : 9h à 12h et 13h30 à 18h30

**Mercredi** : 13h30 à 18h

**Vendredi** : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

### Point d'information du RPE : le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 17h à 18h30

Au mois de juin, une journée de rencontre est organisée afin que les parents et les assistants maternels puissent échanger.

Il existe également de nombreuses associations en direction des parents et des enfants, tel qu'« Un enfant dans la Ville » ou « Les assistantes maternelles d'aujourd'hui et de demain ».

Vous retrouverez l'ensemble des informations sur les associations fresnoises sur **fresnes94.fr**

# Maison de la parentalité

Une maison de la parentalité vous est proposée au 48 avenue de la Division Leclerc, à l'étage du Relais Petite Enfance (RPE) et accueille parents, grands-parents, enfants et ados, du lundi au vendredi, tous les après-midis et le samedi matin, en fonction du programme d'activités.

Cette maison propose à chacun et chacune des ateliers sur différentes thématiques, des cafés-parents, des jeux libres et des permanences ainsi que des temps d'échanges. N'hésitez pas à y venir !

**Le programme mensuel est disponible sur le site de la ville**

**Maison de la parentalité**

☎ **06 20 26 90 93**

✉ **maisonparentalite@fresnes94.fr**

**Horaires :**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi :** 13h30 à 17h30

**Mercredi :** 9h30 à 12h et 13h30 à 17h30

**Ouvert le samedi matin (si atelier) :** 9h à 12h



**Permanence organisée au RPE** en présence de la psychologue de la Petite Enfance

**Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)**

- **Mercredi :** 9h à 12h30

- Gratuit

✉ **rpe@fresnes94.fr**

# Enfance (4 - 11 ans)

## Vie scolaire et périscolaire

La ville de Fresnes organise l'accueil des enfants hors du temps scolaire : accueils périscolaires, avant et après la classe dans les écoles ; restauration scolaire et pause méridienne ; accueils de loisirs.

**42 classes**  
en école maternelle

**73 classes**  
en école élémentaire

**+2 classes Ulis**  
(classe pour l'inclusion scolaire)  
à Berty Albrecht et à Théodore Monod





# Attention

## Nouvelle dénomination

Les écoles élémentaires Pasteur et Roux fusionnent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans l'objectif d'une cohérence pédagogique optimisée. Après consultation de différents collègues d'usagers, c'est le nom de Berty Albrecht qui a été choisi.

## Démarrage des travaux au groupe scolaire Blancs Bouleaux – Berty Albrecht

Les travaux de démolition et de réhabilitation de la maternelle les Blancs Bouleaux et du gymnase débuteront après les congés d'automne. Une école provisoire constituée d'Algéco sera installée sur le plateau d'évolution, à l'arrière du bâtiment élémentaire, pour accueillir les classes de la maternelles et le périscolaire. La communication à destination des familles, des associations de parents d'élèves et des équipes pédagogiques sur les avancées de la phase préparatoire et du lancement des travaux est maintenue.

## Accueils périscolaires

L'objectif est d'offrir aux familles un lieu dédié aux enfants avant et après l'école et de faire la transition entre la maison et l'école. Ce temps d'accueil est organisé par les équipes périscolaires qui tiennent compte des besoins des enfants et de leur rythme.

Il existe différents temps d'accueil :

**Accueil du matin : de 7h30 à 8h30**

**Pause méridienne : de 11h30 à 13h30**

**- En maternelle :**

Les agents spécialisés des écoles maternelles (Asem) déjeunent avec les enfants de leur classe (11h30 pour les petites sections et 12h20 pour les moyennes et grandes sections). Le repas des petits est suivi d'un temps calme et celui des plus grands précédé par des activités.

**- En élémentaire :**

A 11h30, le 1er groupe déjeune (CP-CE), le 2nd (CM) est en activité (diverses animations, activités sportives, artistiques et culturelles). À 12h30, les enfants du 1er groupe vont à leur tour en activités et ceux du 2nd vont à la restauration.

**Accueil du soir en deux tranches**

**Première tranche - 16h30 à 17h30 :**

C'est le moment où les enfants quittent le temps dit « scolaire » et débutent l'accueil périscolaire par le temps de goûter.

**- En maternelle**, cette heure est nécessaire pour effectuer une bonne transition après l'école. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h (heure entière facturée).

**- En élémentaire**, les parents choisissent étude ou activités pour leurs enfants. L'étude est dispensée par les enseignants ou des étudiants dans les salles de classe. Les enfants sont invités à faire leurs devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils peuvent lire ou faire des jeux calmes. Les activités artistiques, culturelles et sportives, sont dispensées par les animateurs des équipes d'animations qui répondent aux envies des enfants.

**Deuxième tranche - 17h30 à 19h :**

Des activités se poursuivent sur ce temps, pendant lequel les parents viennent chercher leurs enfants quand ils le souhaitent. Ce sont des activités courtes ou entrecoupées pour pouvoir être reprises le lendemain et éviter les frustrations.

## Les projets pédagogiques

Le directeur périscolaire de chaque structure doit s'inspirer du Projet Éducatif territorial de la commune pour développer son projet pédagogique périscolaire annuel.

**Pour qu'un enfant puisse être accueilli sur un temps péri ou extra scolaire, il convient qu'il y soit inscrit au préalable (portail citoyen Fresnes&vous). N'hésitez pas à vous rapprocher du directeur périscolaire en cas de difficultés.**

**À votre disposition, 10 jokers par enfant et par année scolaire, excepté sur la restauration.**

## Restauration scolaire

La restauration scolaire de notre ville s'engage pleinement dans la démarche Egalim, visant à garantir une alimentation saine, équilibrée et de qualité pour les jeunes Fresnois. Le marché mis en place avec la société Sodexo en 2023 répond aux exigences fixées par la ville en matière de développement durable. Le contrôle de son exécution le confirme avec 58,30% d'alimentation durable dont 28% de produits issus de l'agriculture biologique.

La ville poursuit ainsi son engagement auprès des Fresnois pour développer le taux de produits en circuit court en proposant plus de produits notamment grâce au fournisseur la COOP Bio Ile-de-France. **Les menus scolaires constitués de 4 composants**, avec 2 menus végétariens par semaine, respectent parfaitement **l'apport nutritionnel dont un enfant a besoin** et diminuent le gaspillage alimentaire tout en alliant éveil et plaisir. Les repas sont conditionnés au sein de l'Unité Centrale de Production par le personnel communal, de manière traditionnelle, avec une majorité de produits frais et de qualité. Une commission des menus en présence d'élus, des associations de parents d'élèves, du prestataire et des services municipaux a lieu toutes les 8 semaines pour examiner les menus de la période passée et ceux de la période à venir, dans l'objectif de toujours améliorer le service de restauration scolaire des petites Fresnois.

## Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Deux cas existent, alimentaire ou médical. Il vous faut :

- Fournir un certificat médical à la direction de l'école
- Rencontrer le médecin scolaire qui engagera la mise en place de la PAI.

Vous pouvez apporter un panier repas pour un PAI alimentaire, les restaurants scolaires sont équipés d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes.

# Accueils de loisirs

## mercredi et vacances scolaires

### **La commune dispose de 7 accueils de loisirs :**

4 maternelles et 3 élémentaires. Les enfants sont accueillis dans l'accueil rattaché à leur école et ceux qui ne sont pas scolarisés à Fresnes sont inscrits dans l'accueil rattaché à leur lieu d'habitation.

### **Les accueils maternels :**

- **Les Capucines** : locaux à côté de l'école maternelle. Enfants scolarisés dans les écoles Barbara et Capucines.
- **Les Marguerites** : locaux dans l'enceinte de l'école maternelle. Enfants scolarisés dans les écoles Tulipes et Marguerites.
- **Les Blancs-Bouleaux** : locaux dans l'enceinte de l'école maternelle.
- **Les Coquelicots** : locaux dans l'enceinte de l'école maternelle.

### **Les accueils élémentaires :**

#### **- Accueil Henri-Thellier :**

Enfants scolarisés dans les écoles Berty Albrecht, Robert Doisneau, Barbara.

#### **- Accueil Willy-Ronis :**

Enfants scolarisés dans les écoles Jean Monnet et Frères Lumière.

#### **- Accueil Théodore Monod :**

Enfants scolarisés dans l'école Théodore Monod.

### **L'accueil de loisirs les mercredis :**

- Labellisé Plan mercredi
- Projets d'animation et grands jeux
- Activités artistiques, sportives et culturelles
- Sorties (parcs et jardins, piscine, musées, cinéma, bases de loisirs...)
- Projets passerelles : accompagnement des enfants de CM1 et CM2 à l'entrée au Collège, en partenariat avec le service jeunesse.

### **En période scolaire :**

L'accueil des enfants à la demi-journée est possible. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la demi-journée avec repas.

### **L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :**

- Les directeurs mettent en place un projet pédagogique.
- Propositions d'activités manuelles, sportives et culturelles et de sorties.
- Organisation d'inter-centres ou de spectacles communs.
- Des regroupements entre accueils peuvent être réalisés.

### **Inscription pour les périodes de vacances scolaires**

L'inscription préalable aux ALSH est obligatoire, elle se réalise depuis janvier 2023 uniquement sur l'espace famille devenu l'espace citoyen Fresnes & vous sur le site de la ville, avec son application mobile gratuite téléchargeable dans les stores.

**Si votre enfant, inscrit, ne vient pas, il vous sera facturé 100% de la prestation (sauf certificat médical transmis ou cas de force majeure).  
Un enfant non inscrit ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.**

### **Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires**

Pour connaître vos tarifs individualisés, vous pouvez simuler votre Taux de participation individualisé (TPI) sur l'espace famille.

## **Le Carnaval**

Initiative du service enfance et des enfants des accueils de loisirs, le carnaval est un moment festif, convivial et familial, ouvert à tous et qui fédère toutes les structures.

Secteur	Activités	Fréquence	Coût forfaitaire de l'activité	TPI du tarif minimum	TPI du tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
Périscolaire	Accueil matin 7h30 - 8h30	Mensuelle	28,50 €	10,80 %	60 %	3,08 €	17,10 €
Périscolaire	Pause méridienne repas compris 11h30 - 13h30	Journalière	11,33 €			1,22 €	6,80 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI 11h30 - 13h30	Journalière	7,90 €			0,85 €	4,74 €
Périscolaire	Accueil après l'étude tranche 1 : 16h30 - 17h30	Mensuelle	44,64 €			4,82 €	26,78 €
Périscolaire	Accueil après l'étude tranche 2 : 17h30 - 19h	Mensuelle	44,64 €			4,82 €	26,78 €
Extrascolaire	ALSH journée entière avec repas	Journalière	34,17 €			3,69 €	20,50 €
Extrascolaire	ALSH du mercredi avec repas PAI	Journalière	30,73 €			3,32 €	18,44 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée avec repas	Demi journée	19,75 €			2,13 €	11,85 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée PAI	Demi journée	16,31 €			1,76 €	9,79 €

## Conseil Municipal d'Enfants (CME)



Lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de discussions, d'échanges, de proposition et de réflexion, le CME apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions. Il rassemble une quarantaine d'enfants de 8 à 11 ans, élus par leurs camarades de classe.

## Pour les jeunes à partir de 12 ans

Le Service Municipal de la Jeunesse est composé d'un **accueil de loisirs jeunesse** où sont proposées de nombreuses activités et d'un **Point Information Jeunesse** qui accompagne les jeunes dans leurs démarches administratives, scolaires etc.

☎ 01 49 84 57 02 ☎ 06 31 63 86 54  
✉ [jeunesse@fresnes94.fr](mailto:jeunesse@fresnes94.fr)



# Côté santé

## Centre Municipal de Santé (CMS)

### Services proposés par le CMS pour les enfants et adolescents :

- Consultation de médecine générale sur rendez-vous (consultation, examens obligatoires, vaccinations, suivi des nourrissons)
- Séances de vaccination gratuite le deuxième jeudi de chaque mois entre 17h et 18h30, dès 6 ans (vaccins fournis gratuitement), sur rendez-vous
- Visites médicales d'aptitude au sport pour tous les Fresnois pratiquant un sport à Fresnes, pour la délivrance d'un certificat d'aptitude
- Diverses consultations de spécialistes dédiées également aux enfants et jeunes (nutritionniste, ORL, échographies générales). Celles-ci sont prises en charge par la sécurité sociale et la mutuelle
- Psychologie et ostéopathie avec demi-tarif pour les parents non imposables fresnois
- Participation à la prévention bucco-dentaire dans les écoles fresnoises

### Horaires :

- **Lundi au jeudi** : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 19h
- **Vendredi** : 8h à 12h30 et 13h30 à 18h
- **Samedi** : 8h à 12h

Prise de rendez-vous ☎ 01 49 84 57 47

# Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Lieu d'écoute, de rencontre et d'information ouvert à tous, son rôle est de promouvoir la santé des familles et des enfants de 0 à 6 ans et d'assurer leur bien-être physique, psychologique et social. Les prestations sont gratuites. Les équipes, composées de spécialistes (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, psychologues, conseillère conjugale), vous accueillent pour répondre à vos questions sur l'alimentation, le sommeil, l'éveil, la vie au quotidien de votre enfant ou futur enfant.

**Les consultations médicales permettent le suivi du développement de l'enfant (examens médicaux préventifs, vaccinations) mais ne remplacent pas celles du médecin traitant car elles ne s'adressent pas aux enfants malades.**

## Centre de PMI « Curie »

- Consultations de planification familiale et de gynécologie (sur rendez-vous)
- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans
- Conseillère conjugale
- Permanence d'une sage-femme, le lundi après-midi
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé
- Accueil parents-enfants (0-12 mois)

**Horaires :** 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

☎ 01 56 70 41 64

## Centre de PMI « Madeleine Brès »

- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans (sur rendez-vous)
- Consultations avec une sage-femme (sur rendez-vous)
- Présence d'une psychologue à la disposition des familles, entretien (sur rendez-vous)
- Accueil parents-enfants « la Farandole » mardi après-midi (anonyme et sans rendez-vous)
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé (sans rendez-vous)
- Accueil parents-enfants (0-3 ans), tous les après-midis sauf le jeudi

**Horaires :** 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

☎ 01 56 71 41 55

# Sports, culture et loisirs

## Activités sportives



La Ville met en place différentes activités sportives pour tous les âges :

**Éveil sportif** : moyenne section de maternelle jusqu'au CP

Mardi, mercredi ou jeudi de 17h à 18h au gymnase de la Paix

**École Multisports**: du CE1 au CM2 le Mercredi

**Passeport Jeunes** : de 4 à 11 ans et de 12 à 15 ans pendant les vacances scolaires

### Sur le portail Fresnes&vous

Inscriptions pour l'Éveil sportif et l'École multisport en Mairie ou en ligne via l'espace citoyen Fresnes&Vous à partir du 3 septembre 2025

**Début des activités** : le 9 septembre 2025 pour l'Éveil et 10 septembre 2025 pour l'École multisport

**Fin des inscriptions** : le 6 décembre 2025

**La Ville compte également de nombreuses associations sportives et culturelles que vous pourrez retrouver sur [fresnes94.fr](http://fresnes94.fr)**



## La Grange d'imière théâtre de Fresnes

### Programmation jeunesse 2025-2026

- **Elles ont marché sous la lune**

Samedi 18 octobre, 18h30 – Fiction sonore dès 10 ans

- **Les Petits Touts**

Samedi 10 décembre, 10h30 - Cirque d'objets dès 4 ans

- **Blanc comme neige**

Dimanche 22 mars, 10h – Théâtre et marionnettes dès 3 ans

- **Le livre de la Jungle**

Samedi 11 avril, 17h – Spectacle musical tout public

- **La cuisine**

Samedi 6 juin, 18h30 - Clown dès 6 ans

- **Merak/Balkan Block Party**

Samedi 13 juin, 18h – Fanfare et danse hip hop tout public

Réservations au ☎ 01 49 84 56 91

Informations sur : [grangedimiere.fresnes94.fr](http://grangedimiere.fresnes94.fr)

**Le théâtre de la Grange d'imière propose un Pass 6 places à partager en famille pour vous permettre de profiter de spectacles jeune public à tarif réduit.**

**Plus d'informations auprès de la billetterie du théâtre.**

## La bibliothèque municipale Gabriel Bourdin

Collections de livres, CD audio, DVD et revues pour les petits, les grands et les parents, la bibliothèque met à votre disposition plus de 41 000 documents. De la petite enfance à l'adolescence, elle propose aussi de nombreuses activités et accompagnements : spectacles, expositions, rencontres avec des professionnels de la lecture et du tout-petit, lecture à voix haute, ateliers, soutien scolaire du CP à la 3e et soutien en français de la Seconde à la Terminale.

### Horaires :

**Lundi** : 13h30 à 19h

**Mardi** : 10h à 12h30 / 13h30 à 19h

**Mercredi** : 10h à 19h

**Jedi** : 13h30 à 22h (d'octobre à juin)

**Samedi** : 10h à 17h

**Dimanche** : 11h à 17h (d'octobre à avril)

☎ 01 78 68 27 10 ✉ [bibliotheque@fresnes94.fr](mailto:bibliotheque@fresnes94.fr)

**Informations sur** : [bm.fresnes94.fr](http://bm.fresnes94.fr)

## La « Ludochouette » - ludothèque

La Ludothèque propose aux enfants de 0 à 12 ans différents accueils éducatifs et pédagogiques autour du Jeu (les moins de 6 ans doivent être accompagnés, sauf ateliers).

### Fermé le lundi matin

☎ 01 47 02 50 54

**Informations, activités et horaires sur** : [fresnes94.fr](http://fresnes94.fr)

## Espace d'art Chaillieux

Venez découvrir en famille votre centre d'art municipal, le temps d'une visite ludique avec un médiateur culturel, à destination des enfants de 3 à 12 ans. Que ce soit le mercredi, après l'école ou le samedi, à l'occasion d'une activité réservée, d'un évènement avec musique, danse et pot convivial, ou bien sur un coup de tête en entrée libre, l'EAC vous accueille toujours gratuitement et se tient à votre disposition pour toute information.

### Horaires :

**Du mardi au vendredi** : de 14h à 18h

**Le samedi** : de 14h à 19h

**Fermeture lundi et dimanche.**

☎ 01 78 68 28 37 ✉ [accueil.chaillieux@fresnes94.fr](mailto:accueil.chaillieux@fresnes94.fr)

**Informations sur :** [art-fresnes94.fr](http://art-fresnes94.fr)

## L'école d'art(s)

### • Théâtre & création plastique

**7 à 11 ans** - Mardi - 17h à 19h

### • Initiation à l'expression plastique et scénique

**7 à 10 ans** - Mercredi - 9h30 à 12h30

• Enfance de l'art

**4 à 5 ans** - Mercredi - 9h30 à 10h30

### • Histoire de l'art, dessin et peinture

**8 à 11 ans** - Mercredi - 10h30 à 12h30

### • Éveil à l'expression plastique et scénique

**4 à 6 ans** - Mercredi - 13h30 à 15h30

### • Multi techniques

**8 à 10 ans** - Mercredi - 13h30 à 15h30

### • Théâtre et arts plastiques

**8 à 13 ans** - Mercredi - 15h30 à 18h

### • Manga et bande dessinée

**8 à 12 ans** - Jeudi - 17h à 19h

### • Initiation aux dessin et arts plastiques

**7 à 11 ans** - Samedi - 10h à 12h

Des passeports jeunes culture ont lieu pendant les vacances scolaires. Rapprochez-vous de l'école d'art(s) pour en savoir plus.

☎ 01 78 68 28 31 ✉ [ecoledarts@fresnes94.fr](mailto:ecoledarts@fresnes94.fr)

**Informations sur :** [ecoledarts.fresnes94.fr](http://ecoledarts.fresnes94.fr)

# Le conservatoire à rayonnement départemental

Enseignement musique et théâtre

- **Musique** : cordes, vents/percussions, instruments polyphoniques, voix, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne, éveil, culture musicale et pratiques collectives.

- **Théâtre** : atelier d'initiation, arts dramatiques.

☎ 01 55 01 04 99

✉ [conservatoire.fresnes@grandorlyseinebievre.fr](mailto:conservatoire.fresnes@grandorlyseinebievre.fr)

## Écomusée du Grand-Orly Seine Bièvre

À partir du 19 septembre exposition, animations, visites pédagogiques, conférences, ateliers...

**Horaires :**

**Mardi, jeudi, vendredi et dimanche** : 14h à 18h

**Mercredi et samedi** : 10h à 12h et 14h à 18h

Entrée gratuite

☎ 01 41 24 32 24

✉ [ecomusee.fresnes@grandorlyseinebievre.fr](mailto:ecomusee.fresnes@grandorlyseinebievre.fr)

## MJC Louise Michel

Organisation d'ateliers et de conférences autour de la maternité et l'accueil d'un bébé (yoga, massage, portage, etc.) et d'ateliers corporels et musicaux parents-enfants. En partenariat avec « Un enfant dans la ville » et le collectif Chap'.

Pour les plus grands, vous trouverez de nombreuses activités : arts créatifs, danses, cours d'anglais, cours de musique, ateliers arts et expressions, théâtre, ateliers bien-être et détente, sports et arts martiaux, ateliers parents-enfants, spectacle et cinéma jeune public.

☎ 01 46 68 71 62 ✉ [mjcfresnes@gmail.com](mailto:mjcfresnes@gmail.com)

Informations sur : [mjcfresnes.org](http://mjcfresnes.org)

## Avara centre socio-culturel

L'Avara propose de nombreuses activités (danses, photo numérique, cours vidéo) mais aussi de nombreux accompagnements pour les jeunes et pour les adultes (parentalité scolaire, accompagnement scolaire, atelier sociolinguistiques). L'Avara est aussi un centre de loisirs éducatif à destination des 6-11 ans et des 11-15 ans.

☎ 01 43 50 93 09 ✉ [cscavara@wanadoo.fr](mailto:cscavara@wanadoo.fr)

Informations sur : [csc-avara.com](http://csc-avara.com)

# Règlements et inscriptions

L'espace famille devient le portail citoyen et est accessible via Fresnes & Vous, l'application gratuite téléchargeable dans les stores. Il vous permet de régler vos factures mais aussi de consulter vos informations personnelles et de gérer les inscriptions de vos enfants.



Les inscriptions à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires se font sur l'espace citoyen Fresnes&Vous. En cas de difficulté, merci de contacter le directeur périscolaire ou le service accueil unique.

## Inscriptions

Afin d'avoir accès à toutes les activités proposées par la Ville, il convient :

- De faire calculer votre TPI (Taux de participation individualisé) auprès de l'accueil unique de l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous
- ☎ 01 49 84 56 56 ou sur votre [votre espace personnel](#) dans la rubrique « autre démarche » > « Calcul du TPI »
- De communiquer toutes les modifications concernant votre enfant.

Pièces à fournir :

- Carnet de santé
- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Dernier avis d'imposition
- En cas de séparation : justificatif ou autorisation du parent pour l'inscription.

# Accueil unique

Vous pouvez également régler vos factures au service Accueil unique : restauration scolaire, accueils périscolaires, accueils de loisirs, crèches, École d'art(s), activités sportives.

## **6 modes de paiement :**

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne sur l'espace famille
- Carte bancaire
- En espèces (maximum 300 € et avec l'appoint)
- Chèques bancaires
- Chèque emploi service universel (CESU) : le montant payé doit être inférieur ou égal à la facture, à compléter si nécessaire par chèque, carte bancaire ou espèces. Présence obligatoire lors d'un règlement par ce mode de paiement.

**Attention, la Ville n'envoie pas de lettre de relance. Sans paiement dans les délais impartis, une procédure contentieuse est mise en place par le Trésor public.**

La ville a mis en place un système de tarification adapté à chaque famille pour les activités périscolaire, extrascolaires (restauration scolaire, accueils du matin, du soir, du mercredi et des vacances scolaires), pour les ateliers de l'école d'art(s) et pour les activités sportives. De ce fait, aucune famille ne paiera jamais 100% du coût de l'activité mais un montant compris entre 10,80% et 60%.

Pour le renouvellement du calcul du TPI, 2 pièces à fournir:

- Dernier avis d'imposition
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Attention : Le calcul se fait pour l'année civile et le renouvellement du TPI est nécessaire à partir du 1er décembre 2025 pour l'année 2026. Sans le calcul du TPI, vous serez facturé au tarif maximum.

# adresses

## ❶ PÔLE PETITE ENFANCE

Secrétariat Petite Enfance  
2, square Léon et Auguste  
Barroy  
01 78 68 25 75

## ❷ MULTI-ACCUEIL

« LA SABLONNIÈRE »  
2, square Léon et Auguste  
Barroy

## ❸ MULTI-ACCUEIL

« LES THIBAUDES »  
3, allée des Glaises

## ❹ MULTI-ACCUEIL

« LA PAIX »  
54, avenue de la Paix

## ❺ MULTI-ACCUEIL

« LA CERISAIE »  
9-11, mail Stéphane-Hessel

## ❻ MULTI-ACCUEIL

« MONIQUE POSTAL »  
10, rue des Fournières

## ❼ CRÈCHE COLLECTIVE

« CURIE »  
20, place  
Pierre et Marie Curie  
01 46 15 49 70

## ❽ CRÈCHE

« MADELEINE-BRÈS »  
9, mail Aimé-Césaire  
01 56 71 43 25

## ❾ MINI-CRÈCHE

« LA PEUPLERAIE »  
2, avenue Jean-Pierre

## ❿ MICRO-CRÈCHE

HALTE-GARDERIE  
« LES PETITS CHÉRUBINS »  
« LES PETITS POUPONS »

1 A, rue Jean-Moulin  
09 81 04 76 14 10

## ⓫ CRÈCHE PRIVÉE

« LE BERCEAU DES ROIS »  
14, rue du Dr Charcot  
01 85 53 06 90

## ⓬ RPE

« LE PETIT FRESNES »  
49, avenue de la  
Division-Leclerc  
01 49 73 23 06  
rpe@fresnes94.fr

## Ⓜ MAISON

AIMÉ CÉSAIRE  
1, mail Aimé-Césaire

## Ⓝ MAISON DE LA PARENTALITÉ DE FRESNES

49, avenue de la  
Division-Leclerc  
06 20 26 90 93  
maisonparentalite@fresnes94.fr

## Ⓞ MATERNELLE LES CAPUCINES

3, bis rue Auguste-Daix  
01 46 68 52 35  
Accueil de loisirs :  
06 85 81 28 00

## Ⓟ MATERNELLE BARBARA

21-23, rue Henri-Barbusse  
01 78 68 28 01

## Ⓠ MATERNELLE LES BLANCS BOULEAUX

Allée de la Grenouillère  
01 78 68 25 26  
Accueil de loisirs :  
06 85 81 31 34

## Ⓡ MATERNELLE LES MARGUERITES

75, avenue de la Paix  
01 78 68 25 16  
Accueil de loisirs :  
06 46 44 26 74

## Ⓢ MATERNELLE LES TULIPES

2, rue des Fournières  
01 78 68 25 56

## Ⓣ MATERNELLE LES QUELICOTS

14-16, mail  
Stéphane-Hessel  
01 78 68 27 71  
Accueil de loisirs :  
07 86 93 36 95

## Ⓤ ÉLÉMENTAIRE LES BLANCS BOULEAUX

Allée de la Grenouillère  
01 78 68 25 24

## Ⓥ ÉLÉMENTAIRE BERTY-ALBRECHT

Allée de la Grenouillère  
01 78 68 25 25

## Ⓦ ÉLÉMENTAIRE JEAN-MONNET

75, avenue de la Paix  
01 78 68 25 10

## Ⓧ ÉLÉMENTAIRE FRÈRES-LUMIÈRE

2, rue des Fournières  
01 78 68 25 46

## Ⓨ ÉLÉMENTAIRE THÉODORE-MONOD

14-16, mail  
Stéphane-Hessel  
01 78 68 27 81

## Ⓩ ÉLÉMENTAIRE ROBERT-DOISNEAU

Allée du Puits  
01 56 45 02 75

## ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

❶ WILLY-RONIS  
77, avenue de la Paix  
06 85 81 30 09

❷ HENRI-THELLIER  
18, rue Auguste-Daix  
06 23 69 89 67

## ❸ ACCUEIL DE LOISIRS JEUNESSE & POINT INFO JEUNESSE

46-48, rue du  
Docteur-Charcot  
01 49 84 57 02  
06 31 63 86 54  
jeunesse@fresnes94.fr  
01 49 84 57 04  
pjj@fresnes94.fr

## ❹ CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS)

22, rue Henri-Barbusse  
01 49 84 57 47

## ❺ CENTRE DE PMI « CURIE »

20, place  
Pierre et Marie Curie  
01 46 15 47 20

## ❻ CENTRE DE PMI « MADELEINE-BRÈS »

9, mail Aimé-Césaire  
01 56 45 13 43

## ❼ STADE DE LA PAIX GYMNASÉ

JEAN-CHARCOT  
64, avenue de la Paix  
01 46 68 71 62

## ❽ STADE

GASTON-ROUSSEL  
12, avenue du  
Parc-des-Sports

01 46 89 22 16

## ❹ GYMNASÉ PIERRE-PÉRIQUOI

Chemin de la  
Tour-aux-Chartiers

## ❺ GYMNASÉ FATIMA BRIN-DJEHICHE

8, rue des Fournières

## ❻ PISCINE INTERCOMMUNALE

2, avenue  
du Parc-des-Sports  
01 46 11 44 50

## ❼ AVARA

2, allée du Colonel-Rivière  
01 43 50 93 09

## ❼ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

GABRIEL-BOURDIN  
26, rue Maurice-Ténine  
01 78 68 27 10

## ❼ CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPAR- TEMENTAL (CRD)

Ferme de Cottinville  
41, rue Maurice-Ténine  
01 55 01 04 99

## CENTRE D'ART

7, rue Louise-Bourgeois

## ❼ ÉCOLE D'ART(S)

01 78 68 28 31

## ❼ ESPACE D'ART CHAILLIOUX

01 78 68 28 37

## ❼ ÉCOMUSÉE GRAND ORLY

SEINE BIEVRE  
Ferme de Cottinville  
41, rue Maurice-Ténine

01 41 24 32 24

## ❼ GRANGE DÏMIÈRE

Ferme de Cottinville  
41, rue Maurice-Ténine  
01 49 84 56 91

## ❼ LUDOCHOUETTE

23, bis rue Émile-Zola  
01 40 47 04 54

## ❼ MJC LOUISE-MICHEL

2, avenue du  
Parc-des-Sports

01 46 68 71 62

## ❼ URBAN TALENT

2, avenue du Parc-des-  
Sports 07 67 55 19 91

## ❼ SERVICES ENSEIGNEMENT, ENFANCE, SPORTS

Hôtel de ville, 1, place  
Pierre-et-Marie-Curie  
01 49 84 56 56

## ❼ INSPECTION DÉPARTEMENTALE

12<sup>e</sup> circonscription  
7, square

du 19-Mars-1962  
01 42 37 89 38

## ❼ ACADÉMIE DE CRÉTEIL

68, avenue du G<sup>nl</sup>-de-Gaulle  
94011 Créteil Cedex  
01 45 17 60 00

06 85 81 30 09

# plan





# calendrier des vacances scolaires - zone c



période	dates des vacances	période d'inscriptions aux accueils de loisirs
Rentrée	lundi 1er septembre 2025	/
Toussaint	du 18 octobre au 31 octobre 2025	du 1 <sup>er</sup> au 28 septembre 2025
Noël	du 20 décembre 2025 au 2 janvier 2026	du 3 au 30 novembre 2025
Hiver	du 21 février au 6 mars 2026	du 5 janvier au 1 <sup>ER</sup> février 2026
Printemps	du 18 avril au 1 <sup>er</sup> mai 2026	du 9 au 29 mars 2026
Été	du 4 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre 2026	du 4 mai au 7 juin 2026

